

Grèbe castagneux, *Tachybaptus ruficollis* (Pallas, 1764)

Classification (ordre, famille) : Podicipédiformes, Podicipédidés

Description de l'espèce

Il s'agit du plus petit grèbe de notre avifaune, au corps trapu, à l'arrière paraissant arrondi en raison de la brièveté de la queue. Le dessus du crâne et le dos de l'adulte en plumage nuptial sont marron foncé. La gorge est rousse, le ventre beige à marron clair. Le bec est droit et présente une extrémité blanche. Les commissures du bec restent enflées et jaunes chez l'adulte, tout comme chez les juvéniles.

Cette espèce ne présente pas de dimorphisme sexuel marqué.

Le plumage internuptial est plus clair et plus terne. Le roux foncé de la gorge s'estompe et devient beige à marron clair.

Les juvéniles se distinguent aisément des adultes par les rayures longitudinales claires et foncées qu'ils portent sur les côtés de la tête et du cou.

Le plus souvent observé sur de courtes distances au ras de l'eau, le vol est direct. On note la brièveté de l'envergure, le dessus des ailes marron uniforme et la tête maintenue légèrement sous le niveau du corps.

La mue des plumes de couverture intervient essentiellement en août et septembre, les rémites en septembre-octobre, puis en février-mars.

Le Grèbe castagneux se manifeste volontiers par la voix. Le chant consiste en un trille rapide en crescendo, suivi directement d'un decrescendo, produit souvent en duo. Les cris de contacts, notamment avec les poussins sont très aigus, parfois à peine audibles. Ils sont émis à des rythmes variables, surtout lorsque les parents sont accompagnés de leurs petits (JCR, CD1/pl.3).

Longueur totale du corps : 25 - 29 cm. Poids très variable : 140 à 300 g (mâles), 130-315 g (femelles).

Difficultés d'identification (similitudes)

Le Grèbe castagneux peut être confondu avec les grèbes à cou noir (*Podiceps nigricollis*) et esclavon (*Podiceps auritus*) en plumage internuptial. Ces deux derniers sont cependant de taille supérieure, ils ont une silhouette moins « ramassée » et présentent un contraste plus marqué entre le dessus très foncé et le dessous gris clair à blanc. Le plumage clair du dessous remonte sur l'avant du cou et les joues chez ces deux espèces, alors que le castagneux a la gorge et les joues marron-roux en plumage nuptial, marron en plumage internuptial.

Répartition géographique

Le Grèbe castagneux se distribue dans la majeure partie du Paléarctique occidental. Il évite cependant l'Islande, le nord de la Scandinavie et de la Russie.

Il est sédentaire dans l'essentiel de l'Europe occidentale où son aire de distribution hivernale est limitée à l'est par l'isotherme de 0°C en janvier. Dès l'automne, on observe un afflux de castagneux hivernant sur les côtes et les cours d'eau libres de gel [bg7].

Plusieurs sous-espèces sont reconnues, mais présentent des différences ténues et de nombreux intermédiaires.

En France, l'espèce est présente dans tout le pays durant toute l'année [bg19], fuyant cependant les lacs d'altitude et les zones prises par la glace lors des vagues de froid.

En période hivernale, le Grèbe castagneux se distribue sur l'ensemble des zones humides qui font l'objet de comptages à la mi-janvier par le réseau Wetlands International [5]. Il présente une distribution très homogène dans le grand Ouest, y compris sur les côtes, de grosses concentrations dans les zones humides du quart Nord-Est (Lac du Der, Woëvre,...), sur les cours d'eau du Sud-Est (Rhône, Saône) et le littoral méditerranéen, mais une faible représentation dans le massif central et le Midi-Pyrénées.

Les migrations concernent essentiellement les oiseaux du nord et de l'est de l'Europe qui hivernent en Europe de l'Ouest, y compris aux Pays-bas et dans les Iles Britanniques, ainsi qu'en région méditerranéenne, atteignant les oueds du Maghreb et le cours du Nil au sud [bg7].

Biologie

Ecologie

Le Grèbe castagneux affectionne un grand nombre d'habitats : étangs de piscicultures, bassins de décantation, lacs pré-alpins (le plus souvent sous 600 m d'altitude, exceptionnellement jusqu'à 1600 m.) et les cours d'eau de plaine. Les étangs doivent présenter à la fois des surfaces dégagées et des berges comportant des touffes de végétation rivulaire (*Carex*, *Phragmites*) auxquelles les couples amarrent leur nid flottant. L'abondance de cette espèce des lisières aquatiques y est plus déterminée par le périmètre du plan d'eau que par sa superficie, une dizaine de couples pouvant se répartir sur des étangs de 3 à 4 km de tour. Le castagneux se contente souvent de plans d'eau de faible dimension, inférieurs à un hectare [bg53] voire de quelques ares si la végétation aquatique est suffisamment fournie.

Il occupe fréquemment d'autres sites artificiels, comme les gravières dans leur stade jeune (pas toujours abandonnées). L'augmentation du nombre de gravières a permis l'installation de couples pour lesquels ces milieux humides sont devenus des zones de substitution aux milieux naturels. Cela a permis à l'espèce de coloniser bon nombre de sites du Sud-Ouest dans les années 1970 à la suite de l'augmentation des exploitations de gravières [6].

Comportement

Le Grèbe castagneux est très territorial en période de nidification, la taille du territoire n'excédant cependant pas 1600 m² [2]. Mais comme la densité des nicheurs peut atteindre jusqu'à quatre à cinq couples par hectare dans les zones les plus riches, cela offre localement l'impression d'installations en colonies [3].

Lors des parades nuptiales, qui peuvent s'observer durant toute l'année, les partenaires, positionnés très près l'un de l'autre, semblent s'affronter en secouant la tête. Ils se dressent alors sur l'eau face à face, cou tendu, puis nagent côte à côte en émettant des trilles.

Les regroupements postnuptiaux ont lieu dès la fin juin et en juillet sur les sites de reproduction. Ils peuvent alors côtoyer sur certains sites des couples toujours affairés à nourrir leurs poussins issus de pontes tardives.

La migration, essentiellement nocturne, est perceptible de juillet à novembre.

Les sites de stationnement et d'hivernage sont distribués à travers tout le pays dans une grande diversité de zones humides, y compris le long des côtes et sur des tronçons de rivières où les effectifs augmentent progressivement. L'espèce adopte alors un comportement plus grégaire, avec des rassemblements de quelques dizaines d'individus.

Le passage pré-nuptial se produit de février à fin avril.

Pour s'alimenter, le Grèbe castagneux poursuit les petits poissons avec habileté, descendant jusqu'à deux mètres de profondeur. Le temps de plongée est assez court, n'excédant pas une durée de 10 à 25 secondes. Il se nourrit également en surface, y attrapant les insectes.

Reproduction et dynamique des populations

La formation des couples commence assez tôt en fin d'hiver, la construction du nid pouvant débuter dès février dans le sud de l'aire de distribution. Le nid, d'un diamètre de 20 à 25 cm, est flottant, amarré à la végétation hélophyte ou rivulaire, parfois à des branches d'arbres qui pendent dans l'eau, ou à de jeunes arbrisseaux qui poussent en eau peu profonde. Il consiste en un amas flottant de débris végétaux (feuilles, tiges de roseaux, carex,...).

La ponte débute dès fin février, mais surtout début avril. Deux à trois couvées sont produites durant le printemps et l'été. Elles comportent habituellement quatre à six œufs (extrêmes : deux à sept) blancs à la ponte. A mesure qu'avance l'incubation, la couleur des œufs tend à foncer au contact des matériaux du nid, virant de beige au marron, voire roux. Les matériaux du nid servent à recouvrir les œufs lors des périodes d'absence. Les œufs éclosent après 20 à 21 jours d'incubation par les deux parents. Comme l'incubation commence après la ponte du premier ou du deuxième œuf, les éclosions sont asynchrones [3]. Les jeunes sont semi nidifuges. Ils sont nourris par les deux parents qui les portent sur le dos pendant une douzaine de jours. Ils deviennent indépendants à l'âge de 30 à 40 jours [2] et volent à 44 - 48 jours. Une seconde ponte peut déjà être produite quand les jeunes ont atteint l'âge de 15 jours. Le mâle s'occupe alors des jeunes issus de la première couvée. Il a aussi été observé des comportements d'aide à la reproduction de la part de grands jeunes, aidant leurs parents à nourrir les jeunes issus de la seconde ponte [bg7].

Le succès de la reproduction est assez mal connu, n'atteignant que 40% de poussins qui parviennent à l'âge de l'envol selon AHLEN [1966 in bg7].

La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de un ou deux ans.

La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 13 ans [bg59].

Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Grèbe castagneux se compose essentiellement d'insectes et leurs larves (Coléoptères aquatiques et terrestres, phryganes, punaises aquatiques, larves de libellules, éphémères et Diptères), de mollusques, de larves d'amphibiens, de petits poissons et de crustacés qu'il capture tant à la surface de l'eau qu'en profondeur [bg7].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

1130 - Estuaires (Cor. 13.2 et 11.2)

1150 - Lagunes côtières (Cor. 21)

1160 - Grandes criques et baies peu profondes (Cor. 12)

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* (Cor. 22.13 x (22.41 et 22.421))

3160 - Lacs et mares dystrophes naturels (Cor. 22.14)

3250 - Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* (Cor. 24.22)

3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion* avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* (Cor. 24.53)

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (Arrêté modifié du 17 avril 1981), inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne, et listée en catégorie C1 de l'AEWA (populations d'Europe et du nord-ouest de l'Afrique).

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Le Grèbe castagneux occupe bon nombre de plans d'eau et de cours d'eau à travers tout le pays, sans présenter de concentration particulière dans le réseau des espaces protégés. Les sites suivants abritent cependant des populations nicheuses importantes : Lac de Grand-Lieu (ZPS et RN), Brenne, Forez, Dombes, Sologne (ZPS ; LPO, 2006, non publié).

En hiver et en périodes de migrations, les ZPS suivantes accueillent les plus gros effectifs : Cours du Rhin (aussi RNN et réserve de chasse), le cours de la Loire et le Lac de Grandlieu (réserve naturelle).

Etat des populations et tendance d'évolution des effectifs

La population nicheuse européenne est estimée entre 99 000 et 170 000 couples. Elle semble stable et présente un niveau de conservation favorable. Les effectifs les plus importants sont présents en Turquie (13 000-20 000 couples reproducteurs), en Roumanie (7 000-12 000 c.), en Hongrie (9 000-10 000 c), Pologne (7 500-10 000 c.) et en Grande Bretagne (3 800-13 000 c.) [bg2].

En France, l'espèce présente un statut favorable. Elle semble y avoir augmenté. La population nationale était estimée à environ 2 500-3 000 couples nicheurs durant les années 1990 [bg53]. Elle est actuellement estimée dans une fourchette plus large, de 4 000 à 8 000 couples. Sa distribution serait stable depuis le début du XXe siècle [bg53]. Bien que la répartition nationale notée à l'issue des deux atlas des oiseaux nicheurs ait peu évolué, on observe cependant que le nombre d'indices de nidification certaine a progressé sensiblement entre 1970-75 et 1985-89 [bg70 ; bg72]. Cette progression était sans doute concomitante à une augmentation de la population nicheuse. La distribution actuelle semble correspondre à la situation du début du XXe siècle décrite par MAYAUD [bg45] : « régulier et commun dans toute la France ».

La population hivernante française a présenté une tendance à l'augmentation entre 1987 et 2000 [5]. Les effectifs dénombrés à la mi-janvier fluctuent depuis entre 5 700 et 7 200 individus [bg42-non publié]. Les sites majeurs d'hivernage sont le Cours du Rhin, les sources de la Touvre en Charente, le cours de la Loire et le Lac de Grandlieu. A l'opposé des autres espèces de grèbes, aucun afflux important n'a été observé vers les sites français lors des hivers rudes de 1985, 1987 et 1997. La distribution nationale observée les derniers hivers [bg42-non publié] est très similaire à celle observée durant les années 1977-1981 lors de l'enquête atlas hivernal [bg71].

Menaces potentielles

La régression des zones humides conduit à l'utilisation de milieux de substitution fortement anthropiques et temporairement attractifs, telles que les gravières et les ballastières [bg53]. Par ailleurs, la qualité des eaux des zones de lagunage pourrait s'avérer à la longue néfaste pour l'espèce. Les menaces fréquemment citées sur les sites majeurs, tels que la Brenne, sont les modifications d'habitat affectant les plans d'eau occupés lors de la saison de nidification, comme les transformations dans un but touristique ou cynégétique [bg53], le faucardage estival et l'emploi d'herbicides qui suppriment la végétation aquatique [7].

L'assèchement des étangs, l'urbanisation, le dérangement volontaire des couples nicheurs en raison notamment des loisirs nautiques et de la pêche constituent des menaces supplémentaires.

Le recalibrage des rivières constitue une dégradation de l'habitat, par la suppression de la végétation rivulaire et l'accélération du courant qui empêche la recolonisation végétale.

La pisciculture intensive et le déversements d'eaux fortement polluées dans des bassins (par exemple les bassins de décantation du Nord-Pas-de-Calais [bg67]), réduisent fortement les possibilités de reproduction.

Propositions de gestion

La gestion des milieux aquatiques doit assurer un niveau d'eau stable pendant la saison de nidification, notamment après l'assec estival quand il est pratiqué. Le maintien de la qualité de l'eau est également important. Il est nécessaire d'éviter l'utilisation d'herbicides pour supprimer la végétation aquatique.

Il convient d'éviter l'eutrophisation et une turbidité trop importante, également sur les petits plans d'eau que l'espèce ne dédaigne pas. Cela peut s'obtenir en maintenant un meilleur équilibre dans les peuplements de poissons, en réduisant notamment la densité de cyprinidés et en veillant à la présence d'espèces prédatrices. En gravière, on évitera si possible l'introduction du brochet dont la prédation directe sur l'oiseau peut faire diminuer la population reproductrice [4]. Alors que le débit des cours d'eau doit être assuré durant toute la période estivale (limitation des pompages pour l'irrigation notamment), il faut maintenir leur aspect naturel, en évitant notamment les opérations de recalibrage.

Selon SANTOUL & MASTRORILLO [6], la présence de macrophytes constitue un facteur très important pour le stationnement des Grèbes castagneux, notamment sur les anciennes gravières, dont bon nombre peuvent être utilement aménagées avec des berges en pente douce, créant des milieux favorables à de nombreux oiseaux d'eau [1].

Etudes et recherches à développer

Cette espèce commune et largement distribuée, ne fait paradoxalement pas l'objet d'études particulières concernant son écologie et l'évolution de ses populations.

Les comptages hivernaux ne permettent qu'un suivi partiel de la population en France. Ils devraient se doubler d'un suivi de la population reproductrice sur un ensemble de sites échantillons distribués à travers le pays, ainsi qu'une analyse du succès de la reproduction. Cela offrirait des indicateurs de tendances de l'espèce, à mettre en relation avec les conditions climatiques et le milieu.

Des études d'écotoxicologie sur les populations installées dans les stations de lagunage seraient les bienvenues.

Bibliographie

1. ANDREWS, J., KINSMAN, D. & ., -. (1990).- *Gravel pit restoration for wildlife*. The Royal Society for the Protection of Birds, Sandy, UK.
2. BANDHORF, H. (1970).- *Der Zwergtaucher*, Wittenberg, Lutherstadt
3. BAUER, K.M. & GLUTZ VON BLOTZHEIM, U.N. (1966).- *Handbuch der Vögel Mitteleuropas. Band 1 : Gaviiformes to Phoenicopteriformes*. Akademische Verlagsgesellschaft, Frankfurt-am-Main. 483 p.
4. MILNE, B.S. (1974).- Ecological succession and birdlife at a new excavated gravel pit. *Bird Study* **21**: 263-278.
5. RUFRAY, X. (1999).- Statut des grèbes hivernant en France. Période 1993-1997. *Ornithos* **6**(1): 32-39.
6. SANTOUL, F. & MASTRORILLO, S. (2004).- Gravel pits as new wetlands for the little grebe *Tachybaptus ruficollis*. *Vie et Milieu* **54**(1): 31-36.
7. TROTIGNON, J. & WILLIAMS, T. (1989).- *Oiseaux nicheurs menacés de la Brenne*. Secrétariat d'Etat à l'Environnement. 84 p.